

Retour de la rougeole dans le canton de Neuchâtel

Le 25 août 2017, le service de pédiatrie de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) a déclaré un cas de rougeole au médecin cantonal. Le service de la santé publique n'avait plus reçu de déclaration de rougeole depuis 2011. La jeune fille atteinte participait à un camp de rentrée scolaire d'une école privée pendant la période où elle était contagieuse. Parmi les 20 élèves exposés, six n'étaient pas vaccinés contre la rougeole. Ils ont fait l'objet d'une mesure d'éviction de 21 jours. À ce jour, cinq élèves ont contracté la rougeole (cas secondaires), heureusement sans présenter de complications.

Le premier cas a probablement été infecté à la mi-août dans de grands centres de loisirs pour enfants en Valais. Ce canton a signalé plusieurs cas à cette époque et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) constatait une recrudescence de la rougeole avec 76 cas, début septembre 2017.

Le médecin cantonal, avec l'appui du service de pédiatrie de l'HNE, a mis sur pied une vaccination d'urgence pour protéger les proches qui pouvaient encore en bénéficier d'une protection vaccinale.

Le médecin cantonal rappelle que la rougeole est l'une des maladies virales les plus contagieuses. Dans le canton de Neuchâtel, un seul cas a contaminé cinq autres personnes. Les mesures d'évictions scolaires de 21 jours, en application de la loi sur les épidémies, sont contraignantes pour les familles, notamment en début d'année scolaire. La vaccination contre la rougeole, à raison de deux doses, permet de se protéger à vie, sauf à de très rares exceptions.

L'objectif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de ses États membres est d'éradiquer définitivement cette maladie sur l'ensemble de notre planète en vaccinant plus de 95 % de la population. Un tel but une fois atteint protégerait également ceux qui ne peuvent pas être vaccinés dans nos contrées, telles que des personnes ayant une déficience immunitaire, des personnes ayant reçu une transplantation d'organe ou qui sont allergiques à l'un des composants du vaccin et dont la contraction de la maladie peut avoir des conséquences très graves.

Pour de plus amples renseignements :
Claude-François Robert, médecin cantonal au service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 52 25.

Neuchâtel, le 21 septembre 2017